

DROIT DES ENTREPRISES PRIVÉES ET PUBLIQUES

ADAMAS a développé une pratique reconnue en droit des sociétés, tant en conseil qu'en contentieux, pour tous types de sociétés, qu'il s'agisse de PME, de sociétés cotées, de groupe internationaux, ou de sociétés civiles, de sociétés commerciales, de sociétés d'exercice libéral, de sociétés coopératives et de sociétés d'économie mixte.

L'équipe d'avocats dédiés à ce pôle de compétences associe des spécialistes du droit des sociétés (dont certains ont exercé en entreprise), des fiscalistes de l'entreprise (dont certains sont issus de l'administration fiscale), et des spécialistes de droit social.

En liaison avec les membres des équipes intervenant habituellement comme conseils auprès des collectivités territoriales, ces avocats disposent d'une grande maîtrise du droit et de la pratique des sociétés d'économie mixte.

Les avocats d'ADAMAS disposent enfin d'une pratique affirmée dans le domaine particulier des activités à but désintéressé, humanitaire, culturel, ou culturel.

Champs d'intervention

Droit de l'entreprise privée ou publique

- mise en œuvre de la réglementation, administrative applicable à l'entreprise,
- gestion contractuelle,
- droit fiscal de l'entreprise (conseil, déclarations, assistance aux contrôles, contentieux),
- droit et pratique des relations individuelles et collectives de travail,
- intéressement des dirigeants et salariés.

Droit des sociétés

- détermination des structures adaptées,
- constitution de sociétés,
- suivi juridique quotidien des sociétés,
- opération de restructuration, (scission, fusion, apports de branches, tup),
- règlement des différends entre associés.

Droit pénal des affaires

- responsabilité pénale des dirigeants d'entreprises,
- délits financiers et boursiers,
- responsabilité pénale en matière d'environnement / pollution,
- délits issus de législations spécifiques (droit du travail, droit de la construction...).

Economie solidaire et organismes à but désintéressé

- droit des organismes à but culturel, culturel, humanitaire,
- droit des organismes d'économie solidaire,

Fusions, acquisitions, alliances capitalistiques

- opérations de due diligence,
- opérations d'acquisition et de cession de titres de sociétés cotées ou non cotées,
- opérations d'acquisition d'actifs, de fonds de commerce ou de fonds d'industrie,
- pratique des LBO, MBO, Venture Capital,
- constitution de Joint-Venture,
- négociation et rédaction de pactes d'associés,
- négociation et rédaction de garanties d'actif et de passif,
- négociation et mise en œuvre de management package,
- opérations transfrontalières.

Redressement d'entreprises

- mise en œuvre de procédures de mandats ad hoc, de sauvegarde, de redressement judiciaire,
- renégociation de l'endettement,
- retournement d'entreprises en difficultés,
- responsabilité des dirigeants,
- droit européen et international de la faillite.

Equipe

L'activité Droit des Entreprises Privées et Publiques est dirigée par huit associés :

- Pour les entreprises privées :
Hervé LE BLANC : herve.le-blanc@adamas-lawfirm.com
Denis SANTY : denis.santy@adamas-lawfirm.com
Valérie SPIGUELAIRE : valerie.spiguellaire@adamas-lawfirm.com
Jean-Marie TOCCHIO : jean-marie.tocchio@adamas-lawfirm.com
- Pour les entreprises publiques :
Romain GRANJON : romain.granjon@adamas-lawfirm.com
Claude FERRADOU : claude.ferradou@adamas-lawfirm.com
Gilles LE CHATELIER : gilles.lechatelier@adamas-lawfirm.com
Laurent SERY : Laurent.sery@adamas-lawfirm.com

www.adamas-lawfirm.com

LYON

55, boulevard des Brotteaux – 69455 Lyon Cedex 06
e-mail: lyon@adamas-lawfirm.com
Tél. 00 33 04 72 41 15 75 - Fax 00 33 04 72 41 15 74

PARIS

5 rue de Castiglione – 75001 Paris
e-mail: paris@adamas-lawfirm.com
Tél. 00 33 01 53 45 92 22 - Fax 00 33 01 53 45 92 20